

## **Article BRIDGE Conakry-Guinée.**

Après la tenue des scrutins des législatives en fin 2013 et de la présidentielle le 11 octobre 2015, la CENI est aujourd'hui en face, pour la première fois depuis sa création en 2007, de l'organisation des élections locales qui semblent être plus complexes que les précédentes compte tenu de l'inexistence de textes adéquats dans le cadre juridique qui régit les élections en Guinée.

La Commission Electorale Nationale Indépendante "CENI", conformément à sa vision, s'est engagée à organiser des élections locales paisibles, transparentes et crédibles. Ces élections qui doivent être inclusives afin de consolider les acquis démocratiques de la Guinée sont cruciales pour la paix et la sécurité dans le pays. Elles le sont d'autant plus que le pays a besoin d'amorcer son développement économique et social.

Pour la bonne conduite de ces élections locales, le renforcement des capacités des cadres des partis politiques s'impose en vue de mener à bien ce processus électoral.

C'est dans ce contexte que la CENI, soucieuse du renforcement de la démocratie et du développement économique et social de la Guinée, a à travers son Département Formation et Accréditation a entrepris l'organisation de cet atelier modulaire qui se tenu du 16 au 20 mai 2016 à l'hôtel Blue Beach de Nongo Taady, Commune de Ratoma. Cette formation a pour objet d'apporter une réponse idoine à la préoccupation de la CENI de tenir des élections inclusives, libres et démocratiques. Il s'est agi au cours de cet atelier BRIDGE de parvenir à un renforcement des capacités de :

- 20 représentants des partis politiques dont 15 partis parlementaires et 05 représentants des partis politiques ayant pris part à une élection majeure en République de Guinée ;
- 07 représentants des Organisations de la Société Civile "OSC" et ;
- 08 représentants des Centres d'Education Civique et Electorale "CECE" en provenance des huit (08) régions de la Guinée ;

afin qu'ils jouent pleinement leur rôle dans le respect des principes communément admis en matière électorale.

Les thèmes ont porté sur ;

- Les principes de base de l'administration électorale ;
- Le Cadre juridique et les standards internationaux et régionaux ;
- Les parties prenantes, leurs rôles et responsabilités;
- Les normes et principes de résolution des litiges électoraux;
- L'information des électeurs ;
- La planification d'un évènement social ou électoral ;
- Le genre et l'observation électorale ;
- le système électoral et l'inscription des électeurs.

L'atelier a été facilité par :

- **M. Ibrahima Amadou NIANG**, Expert
- **M. Jacques GBONIMY** : Facilitateur d'atelier
- **M. Amadou Macka DIALLO**, Facilitateur d'atelier.
- **Mme Djenabou TOURE**, Facilitatrice semi accréditée
- **Mme Seraphine KONDIANO**, Facilitatrice semi accréditée

**L'ensemble des participants a apprécié la formation et l'originalité de la méthodologie utilisée par le curriculum BRIDGE pour le renforcement des capacités des acteurs du processus électoral.** Les échanges ont permis aux acteurs politiques et de la société civile de prendre conscience de leurs rôles et responsabilités dans les différentes étapes du processus électoral.

**L'équipe de facilitation.**